

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2022 B 07408

Numéro SIREN : 918 601 774

Nom ou dénomination : MS GROUPE

Ce dépôt a été enregistré le 03/05/2024 sous le numéro de dépôt A2024/016949

SAS MS GROUPE
32 rue Malesherbes
69006 LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

CFX AUDIT
92 Cours Vitton
69006 LYON



SAS MS GROUPE
32 rue Malesherbes
69006 LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

A l'associé unique,

En exécution de la mission qui nous a été confiée en date du 15 avril 2024 par décision de l'associé unique de la société MS GROUPE, concernant l'opération d'apport des 250 parts sociales de la SARL EF NET au profit de la Société MS GROUPE dans le cadre de la réorganisation du groupe, nous avons établi le présent rapport conformément à l'article L. 223-9 du Code de commerce.

Les biens en nature apportés sont définis dans le projet de traité d'apport qui nous a été soumis. La valeur des parts sociales a été arrêtée par les parties sur la base des comptes clos au 31 décembre 2023 et du prévisionnel d'activité (cash-flow attendus) de la SARL EF NET.

Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée et d'apprécier les avantages particuliers stipulés.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports.

1. PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

1.1. Présentation de l'opération :

Dans le cadre de la réorganisation du groupe MS GROUPE, Monsieur Olivier ERBA envisage d'apporter les 250 parts sociales qu'il détient dans la société EF NET SARL au capital de 400 000€ dont le siège social est 4 rue Ennemond Richard 42400 Saint Chamond, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Saint Etienne sous le numéro 538 060 641. Cette société, créée le 26 octobre 2011, est spécialisée dans l'activité de nettoyage et d'entretien des locaux.

La société MS GROUPE, bénéficiaire de l'apport, a pour objet social l'activité des services administratifs.

1.2. Nature, Évaluation et Rémunération des apports :

- Monsieur Olivier ERBA apporte à la société MS GROUPE :
 - 250 parts sociales de la SARL EF NET évaluées à 350 000€ soit une valeur unitaire de la part sociale évaluée à 1400€.
- En rémunération des apports de titres, il est attribué à Monsieur Olivier ERBA, 31 423 actions d'une valeur nominale de 1 euros chacune, entièrement libérées.
- Aucun avantage particulier n'est stipulé dans le contrat d'apport.

Les parts sociales de la EF NET ont été évaluées sur la base des comptes clos au 31 décembre 2023 et du prévisionnel d'activité (cash-flow attendus) de la SARL EF NET.

Ainsi, les 250 parts sociales de la SARL EF NET ont été évaluées à 350 000 €.

Au terme de l'opération d'apport, le capital de la société MS GROUPE s'élèvera à 627 218 €.

2. DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires, conformément à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative aux missions de commissariat aux apports.

Nos diligences ont consisté à nous assurer que les apports envisagés n'étaient pas surévalués.

Nous nous sommes rendus au siège de la société et nous avons eu un entretien avec les apporteurs afin de bien appréhender l'activité de la société dont les parts sociales font l'objet du présent apport.

Nous avons effectué plusieurs approches de valorisation en utilisant des méthodes patrimoniales et des méthodes basées sur la rentabilité afin de conforter l'évaluation retenue.

Nos travaux conduisent à une assez bonne convergence entre nos résultats et les valeurs retenues, selon les critères généralement retenus par les praticiens, et sachant qu'il est toujours difficile d'évaluer les « invisibles », à savoir les know-how, la notoriété, etc.

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous concluons que la valeur des apports en nature s'élevant globalement à 350 000 Euros n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant du capital de la société bénéficiaire de l'apport en nature.

Lyon, le 22 avril 2024

Le Commissaire aux apports
CFX AUDIT
Représenté par Pierre-Julien BADIN

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized initials and a surname, positioned below the printed name.